



Dossier de protection

La sépulture et la pierre tombale
Deschuyffeleer à Wemmel

monument

Dossier de protection :

La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, Wemmel, rue G. Van
Campenhout, sans numéro - monument

DOSSIER DE FOND

Numéro de dossier : 4.001/23102/109.1

Joeri Mertens

4/03/2019

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|----|
| 1. | Thème Patrimoine funéraire dans la Périphérie flamande..... | 5 |
| 1.1. | Définitions..... | 5 |
| 1.2. | Étude du patrimoine funéraire en Périphérie flamande en 2014 et 2018 | 7 |
| 1.3. | Pierres tombales, une histoire | 10 |
| 1.4. | Signification sociale des pierres tombales | 14 |
| 1.5. | Justification de la sélection | 17 |
| 1.5.1. | Valeurs en matière de protection..... | 17 |
| 1.5.2. | Critères de sélection | 17 |
| 2. | Partie descriptive..... | 19 |
| 2.1..... | | 19 |
| 2.1. | Contexte | 19 |
| 2.2. | Historique | 19 |
| 2.2.1. | Jozef Deschuyffeleer | 19 |
| 2.2.2. | Oscar De Clerck | 20 |
| 2.3. | Description, tenant compte des éléments et caractéristiques patrimoniaux | 25 |
| 2.4. | État physique du bien immobilier..... | 25 |
| 3. | Partie évaluative | 25 |
| 3.1. | Évaluation des valeurs patrimoniales | 25 |
| | Intérêt historique de la sépulture et de la pierre tombale Deschuyffeleer : | 25 |
| 3.2. | Motivation du type de protection | 26 |
| 3.3. | Motivation de la délimitation de la protection | 26 |
| 3.4. | Situation juridique..... | 26 |
| 3.4.1. | Patrimoine immobilier..... | 26 |
| 3.4.2. | Aménagement du territoire : | 27 |
| 4. | Perspectives de gestion..... | 27 |
| 4.1. | Objectifs de gestion pour le bien immobilier protégé..... | 27 |
| 4.2. | Prescriptions particulières pour le bien immobilier protégé..... | 27 |
| 4.3. | Actes soumis à l'obligation d'autorisation pour le bien immobilier protégé | 28 |
| 5. | Sources..... | 28 |
| 6. | Annexes au dossier de fond | 30 |
| 6.1. | Plan d'environnement | 30 |
| 6.2. | Annexe photographique | 30 |
| 6.3. | Documentation | 30 |

1. THÈME PATRIMOINE FUNÉRAIRE DANS LA PÉRIPHÉRIE FLAMANDE

Dans le cadre de l'initiative n°14 de sa lettre d'orientation de 2017-2018, le Ministre Bourgeois prévoit de poursuivre l'inventaire et l'élaboration de propositions de protection sous la forme de sous-ensembles pratiques. À cet égard, la Périphérie flamande est citée comme initiative faisant suite au nouvel inventaire actuel.

Ce dossier relève de la campagne de protection thématique-géographique « Patrimoine funéraire de la Périphérie flamande ».

Le premier chapitre est un rapport d'étude contenant un aperçu historique du thème, des valeurs et des critères de sélection. Il constitue la base d'une note de critères qui est en cours d'élaboration et dont la publication est prévue dans le courant de l'année 2019. La note de critères contribuera à définir une vision plus large de la protection du patrimoine funéraire.

1.1. Définitions

Nécropoles

Une nécropole est un terrain où sont enterrées, dispersées ou inhumées les dépouilles mortelles de défunts.¹ Il s'agit d'un terme générique qui s'applique tant aux cimetières d'église (« kerkhoven », en néerlandais) qu'aux cimetières extra-muros (« begraafplaatsen », en néerlandais).

Cimetières

Un cimetière est un terrain (habituellement) clos, situé autour de l'église, qui est généralement utilisé comme nécropole.²

Nécropoles extra-muros

Nécropole aménagée en dehors du contexte urbain à la suite du décret impérial de 1784 interdisant les ensevelissements à l'intérieur des enceintes des villes.³

Tombe

Une tombe est une fosse servant à enterrer un mort.⁴

Il peut aussi bien s'agir de l'inhumation d'un corps (tombe à inhumation) que de l'inhumation de cendres (tombe à crémation).

Pierre tombale

On entend par pierres tombales, également appelées « constructions funéraires » d'après le thésaurus du Patrimoine immobilier, les mémoriaux sur les tombes.⁵

¹ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2017 : *begraafplaatsen* [online], <https://thesaurus.onroerendergoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/54> (consulté le 8 mars 2018)

² AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2017 : *Kerkhoven* [online], <https://thesaurus.onroerendergoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/232> (consulté le 8 mars 2018).

³ MERTENS J. 2016: *Funerair Erfgoed in Vlaanderen - Op zoek naar de doden tussen de levenden* - étude non publiée sur le Patrimoine immobilier.

⁴ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *graven* [online], <https://thesaurus.onroerendergoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/1227> (consulté le 19/07/2018).

⁵ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *funeraire constructies* [online], <https://thesaurus.onroerendergoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/174> (consulté le 19/07/2018).

Patrimoine funéraire protégé en Périphérie flamande

La zone examinée comprend 19 communes, pour un total de 61 nécropoles et 47 cimetières conservés⁶.

Une étude globale ciblée a été réalisée en 2014 en Périphérie flamande concernant les valeurs patrimoniales de nécropoles. Seuls les cimetières ont fait l'objet d'une évaluation de leur valeur patrimoniale, qui a souvent été réalisée en combinaison avec l'église paroissiale. Les nécropoles ont été évaluées selon une approche ad hoc.

Au 1^{er} janvier 2017, 28 cimetières avaient une forme de protection. Onze cimetières ont été protégés comme site, neuf comme site rural et huit comme monument.⁷

- Asse (Mollem), Sint-Stefanuskerkhof, DG 10/01/1980, intérêt folklorique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/76806>
- Asse (Mollem), Sint-Antoniuserkerkhof, église avec cimetière M 10/01/1980, intérêt historique ; DG 10/01/1980, intérêt artistique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/76823>
- Asse (Zellik), Sint-Bavokerkhof, église avec mur d'enceinte L 25/03/1938, intérêt visuel.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/76857>
- Asse (Bekkerzeel), Sint-Godarduserkerkhof, église et mur de cimetière M 13/11/2002 intérêt historique et artistique ; DG 13/11/2002, intérêt historique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/76780>
- Beersel (Aalsemberg), OLV-kerkhof, cimetière + escaliers M 30/06/2004, intérêt historique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/38859>
- Dilbeek (Itterbeek), Sint-Pieterkerkhof, mur M 30/09/1974, intérêt général.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/38981>
- Dilbeek (Sint-Anna-Pede), Sint-Annakerkhof, L 19/01/1944, intérêt esthétique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/38985>
- Dilbeek (Sint-Martens-Bodegem), Sint-Martinuserkerkhof, mur de cimetière M 23/10/1981 + cimetière DG 23/10/1981, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/39029>
- Dilbeek (Sint-Ulriks-Kapelle), Sint-Ulrikskerkhof, DG 16/10/1980, intérêt artistique et historique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/39057>
- Dilbeek (Grand-Bigard), Sint-Egidiuserkerkhof, L 20/10/1947, intérêt esthétique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/38967>
- Drogenbos (Drogenbos), Sint-Niklauserkerkhof, L 08/04/1946, intérêt esthétique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/39072>
- Grimbergen (Grimbergen), Allerheiligste Verlosserkerkhof, DG 18/09/1981, intérêt historique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/75293>
- Crainhem (Kraainem), Sint-Pancratiuskerkhof, M 30/09/2014, intérêt historique, artistique, folklorique, socioculturel et scientifique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/39908>
- Linkebeek (Linkebeek), Sint-Sebastianuserkerkhof, L 05/10/1953, intérêt historique et artistique ; M 07/04/1995, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/40018>
- Meise (Wolvertem), Heilige Laurentius et Heilige Gorikkerkhof, M 22/11/2001, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroenderfgoed.be/erfgoedobjecten/40189>

⁶ La Périphérie flamande compte 88 églises paroissiales.

⁷ Dans le document, il est fait référence comme suit à un monument (M), site rural (DG), site (L), suivi de la date du classement et des valeurs patrimoniales.

- Meise (Wolvertem), Sint-Medardus et St-Gildarduskerkhof, M 01/10/2010 intérêt historique et artistique ; Rossemdorp (lieu-dit) DG 01/10/2010, intérêt historique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/40218>
- Merchtem (Brussegem), Sint-Stephanuskerkhof, L 13/09/1976, intérêt général.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/40295>
- Merchtem (Brussegem), Sint-Jan de Doperkerkhof, M 13/11/2002, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/76331>
- Merchtem (Hamme), Sint-Gudulakerkhof, L 10/12/1947, intérêt esthétique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/40328>
- Leeuw-Saint-Pierre (Leeuw-Saint-Pierre), Sint-Pieterkerkhof, L 27/06/1948, intérêt esthétique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/40621>
- Tervuren (Vossem), Sint-Pauluskerkhof, centre du village avec vallée de la Voer DG 18/09/1981, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/42804>
- Tervuren (Tervuren), Sint-Jan Evangelistkerkhof, L 08/02/1946, intérêt artistique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/42768>
- Vilvorde (Houtem), Sint-Antonius Abtkerkhof, L 22/10/1975, DG 22/09/1982, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/70614>
- Wemmel (Wemmel), Sint-Servatiuskerkhof, L 24/10/1947, intérêt esthétique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/89977>
- Wezembeek-Oppem (Wezembeek-Oppem), Sint-Pieterskerkhof, DG 19/04/1982, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/40858>
- Zaventem (Sterrebeek), Sint-Pancratiuskerkhof, M 15/05/2001 intérêt historique et artistique ; DG 15/05/2001, intérêt historique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/40929>
- Zaventem (Nossegem), Sint-Lambertuskerkhof, L 08/02/1946, intérêt artistique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/40907>

Dans la Périphérie flamande, une seule nécropole a été protégée comme monument.

- Beersel (Lot) nécropole, Kerkhofstraat 13, M 12/07/2007, intérêt historique et artistique.
<https://inventaris.onroerendergoed.be/erfgoedobjecten/201108>

Dans la Périphérie flamande, aucune pierre tombale individuelle n'a été protégée avant 2018. La protection de cinq tombes d'artistes est en préparation.

1.2. Étude du patrimoine funéraire en Périphérie flamande en 2014 et 2018

Cimetières et nécropoles

En préparation au dossier de protection, les cimetières ont été évalués en 2014 et les nécropoles en 2018. L'étude de terrain a révélé qu'aucun cimetière ne devait être protégé en raison de la valeur d'ensemble de l'église avec cimetière et pierres tombales. Les autres cimetières sont principalement des sites de cimetières qui ont été en grande partie ou totalement supprimés et généralement aménagés en espaces verts au centre du village, autour de l'église. Ils sont gérés par les autorités communales et une action de protection n'est pas prioritaire.

L'étude sur les cimetières réalisée en 2018 a révélé qu'il n'y avait pas de nécropoles présentant une valeur patrimoniale tellement unique qu'il y a lieu de les protéger dans leur intégralité.

Ensembles de pierres tombales

L'étude de 2018 révèle que cinq sites possèdent un ensemble précieux de pierres tombales présentant une grande valeur d'apparence et d'ensemble.

- Grimbergen (Humbeek), Holbroek, nécropole (partie la plus ancienne avec la chapelle funéraire Lunden)
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/76467>
- Merchtem (Merchtem), Brusselsesteenweg, nécropole (pierres tombales le long des sentiers centraux qui se croisent et tombe du compositeur De Boeck)
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/303861>
- Overijse (Overijse), Solheide, nécropole (ensemble de pierres tombales le long des sentiers centraux qui se croisent)
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/301632>
- Leeuw-Saint-Pierre, (Ruisbroek), Groot-Bijgaardenstraat, nécropole (partie la plus ancienne avec les victimes de l'accident de train de Forest en 1899, enclos, pierres tombales le long des sentiers)
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/90842>
- Vilvorde (Vilvorde), Mechelsesteenweg, nécropole communale (partie la plus ancienne avec les sentiers arborés et les pierres tombales d'une élite urbaine)
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/70482>

Pierres tombales individuelles

Dans la Périphérie flamande ont été préservées des pierres tombales individuelles qui présentent une valeur patrimoniale de par leur intérêt historique et architecturale ainsi qu'en raison de l'importance historique et sociale de la personne inhumée. On dénombre cinq tombes d'artistes et seize pierres tombales présentant un intérêt artistique et historique. Ces pierres tombales feront l'objet d'une étude détaillée dans des sous-ensembles dans le cadre du présent projet.

Tombes d'artistes

- Dilbeek, d'Arconatistraat, nécropole : sépulture de l'artiste-peintre Jean Brusselmans
Non repris dans l'inventaire du patrimoine architectural
- Dilbeek (Sint-Ulriks-Kapelle), Sint-Wivinadreef, nécropole des Frères des Écoles Chrétiennes avec la sépulture d'Alfons Hoppenbrouwers et la nécropole adjacente des Sœurs et Frères de Don Bosco
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/212382>
- Machelen (Diegem), Zaventemsesteenweg, nécropole : sépulture du peintre-sculpteur Victor Servranckx
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/77599>
- Zaventem (Nossegem), Namenstraat, nécropole : sépulture du sculpteur Pieter Braecke
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/215443>
- Zaventem (Woluwe-Saint-Étienne), Sint-Stefaansstraat, nécropole : sépulture du sculpteur Oscar de Clerck
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/127227>

Il ne peut être exclu que des tombes d'artistes n'aient pas été retrouvées dans la Périphérie flamande en raison du nombre limité de publications et d'inventaires. Les artistes dont les pierres tombales étaient simples, peu artistiques ou sans référence à leur art, n'ont pas été retenus.

Pierres tombales présentant un intérêt historique, architectural, artistique et/ou folklorique

- Beersel (Dworp), Molenveld, nécropole : Pierre tombale de la famille Lassarre (auteur Henri Lacoste)
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/304413>
- Beersel (Huizingen), Ansberg, nécropole : mausolée Torley-Devillers
<https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/303327>

- Grimbergen (Grimbergen), Veldkantstraat, nécropole : pierre tombale de la famille Pincket (artiste Félix Roulin) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/75271> (la pierre tombale n'est pas mentionnée)
- Leeuw-Saint-Pierre (Leeuw-Saint-Pierre), Galgstraat, nécropole : pierre tombale d'Albert van Cotthem (artiste Victor Rousseau) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/90744> (la pierre tombale n'est pas mentionnée)
- Tervuren (Tervuren), Duisburgsesteenweg, nécropole : pierre tombale de la famille Dielens-Nys (artiste Léon Sarteel) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/300078> (la pierre tombale n'est pas mentionnée)
- Tervuren (Tervuren), Duisburgsesteenweg, nécropole : pierre tombale de Juste B.C.I. Laga <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/300078> (la pierre tombale n'est pas mentionnée)
- Machelen (Machelen), Kerkhofdreef, nécropole : chapelle funéraire de la famille Rittweger <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/77620>
- Vilvorde (Vilvorde), Mechelsesteenweg, nécropole : pierre tombale de la famille Deneve-Moreau (artiste : Antoon van Parys) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/70482> (la pierre tombale n'est pas mentionnée)
- Vilvorde (Vilvorde), Mechelsesteenweg, nécropole : pierre tombale de la famille Gelders (artiste René Boschmans) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/70482>
- Vilvorde (Vilvorde), Mechelsesteenweg, nécropole : pierre tombale de Jan Poot (artiste Mathieu Desmaré) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/70482>
- Wemmel (Wemmel), G. Van Kampenhoutstraat, nécropole : pierre tombale de la famille Deschuyffeleer-Delvoye (artiste Oscar de Clerck) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/89952> (la pierre tombale n'est pas mentionnée)
- Zaventem (Sterrebeek), Burchtstraat, nécropole : pierre tombale de Jean-Marie Derscheid <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/127098>
- Zaventem (Zaventem), Kerkhoflaan, nécropole : pierre tombale de la famille Coppin-Van Geetsom (artiste Gustave Fischweiler) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/127119>
- Zaventem (Zaventem), Kerkhoflaan, nécropole : pierre tombale de la famille Quitmann (artiste André Allar) <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/127119>
- Zaventem (Zaventem), Kerkhoflaan, nécropole : pierre tombale de la famille Feldheim <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/127119>
- Zaventem (Zaventem), Kerkhoflaan, nécropole : pierre tombale de Filip De Greef <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/127119>

Calvaires

La Périphérie flamande comprend deux calvaires uniques de par leur conception. Ils transcendent le produit de masse traditionnel.

- Asse-centre (Asse), Mollemseweg, nécropole : calvaire d'après un projet d'Antoon Van Parys, combiné à la plantation en ligne de buissons d'ifs et de houx. Non repris dans l'inventaire du patrimoine architectural.
- Wemmel (Wemmel), G. Van Campenhoutstraat, nécropole : calvaire avec tombeaux familiaux <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/89952>

Les deux dossiers sont en préparation.

Nécropoles bruxelloises

La Périphérie flamande compte quatre nécropoles qui sont la propriété de communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Elles présentent une typologie de pierres tombales qui leur est totalement propre, très représentative de la société bruxelloise, et contrastent ainsi avec l'image flamande de la nécropole et des pierres tombales. Ici aussi, l'étude révèle tant des ensembles que des pierres tombales individuelles d'intérêt dans trois nécropoles.⁸

- Beersel (Aalsemberg), Kerkhoflaan, nécropole de Forest : parcelle 6 <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/304527>
- Dilbeek (Dilbeek), Kerselaarstraat, nécropole de Koekelberg : pierres tombales individuelles réparties dans la nécropole <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/206886>
- Wezembeek-Oppem (Wezembeek-Oppem), nécropole d'Etterbeek : pierres tombales individuelles réparties dans la nécropole, parcelles 1, V et J <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/214028>

Proposition de protection

À la demande du ministre, la priorité est accordée à la protection des pierres tombales individuelles. Les tombes d'artistes, calvaires et pierres tombales qui présentent un intérêt artistique et historique ont été étudiés en premier lieu. Les dossiers des tombes d'artistes et des croix de calvaire sont en cours d'élaboration.

Pour le moment, ce sont les pierres tombales présentant un intérêt artistique et historique qui sont en cours de traitement. Par souci de clarté, les pierres tombales sont réparties en trois groupes : les pierres antérieures à la Première Guerre mondiale, les pierres qui datent de l'entre-deux-guerres et, enfin, les pierres dont la construction est postérieure à 1940. Ce dernier groupe est traité en priorité comme ces pierres tombales sont les plus menacées par les concessions temporaires et que leur valeur reste sous-estimée. La sélection montre que, même après 1940, des pierres tombales modernistes et contemporaines de valeur ont été érigées, et ce à une époque traditionnellement associée au déclin de l'art funéraire.

Les nécropoles bruxelloises de la Périphérie flamande peuvent être traitées en tant que thème distinct en raison de leur caractère propre et de la typologie des tombes. Il est préférable d'étudier les ensembles plus volumineux dans une région plus vaste. La future politique de protection et les notes de critères sur le « patrimoine funéraire », qui sont en cours d'élaboration, seront des éléments déterminants à cet égard.

1.3. Pierres tombales, une histoire

Du Moyen-Âge aux Lumières

Depuis la christianisation, l'église était réservée aux saints. Les cadavres n'y étaient pas inhumés. Autour de l'église sont peu à peu apparus les cimetières, dont l'aspect initial était celui d'un jardin. Les premières pierres tombales horizontales trouvent leur origine dans la coutume qui consistait à se faire enterrer à proximité d'une église, dans le cimetière.

Dans un premier temps, l'Église s'est opposée à l'idée d'aménager une nécropole à l'emplacement d'une église. L'étroite imbrication de l'Église et de l'État fut néanmoins à l'origine d'une situation intenable, qui atteint son apogée en 511 lors de l'inhumation du roi franc Clovis dans la basilique dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul, à Paris. L'exemple de Clovis fut suivi par le clergé, la noblesse et, à la fin du Moyen-Âge, la bourgeoisie.

Une personne qui n'était pas autorisée à être inhumée dans l'église pouvait toujours être enterrée dans le cimetière autour de l'église. La plupart d'entre elles se voyaient attribuer

⁸ Le cimetière de Woluwe-Saint-Lambert ne présente pas suffisamment d'intérêt patrimonial pour être protégé. Il a été repris dans l'inventaire du patrimoine architectural sous le numéro ID214028.

une tombe individuelle, probablement indiquée par une croix en bois, un poteau ou un arbrisseau. Avec le temps, ces accessoires se dégradèrent et l'anonymat reprenait le dessus. Dans les cas où des pierres tombales étaient déjà utilisées, elles n'ont pas été conservées in situ. Dans les contextes urbains et les situations d'urgence, la pratique de l'enterrement collectif s'est peu à peu répandue. Seuls les mécréants ou les personnes d'autres confessions, les baptisés, les malades de la peste et certains criminels étaient enterrés dans des cimetières invisibles à l'extérieur du village, également appelés « cimetières païens ».

Jusqu'au 12^e siècle, le citoyen lambda voyait la mort comme une simple transition vers l'au-delà, autrement dit le paradis ou l'enfer. La résurrection était un événement collectif qui avait lieu pour tous à la fin des temps. Les 12^e et 13^e siècles ont vu l'apparition d'un problème théologique : où restaient les âmes dans l'attente du Jugement dernier ? C'est alors que fut créée la troisième voie : le purgatoire. Le purgatoire offrait la possibilité d'un salut post-mortem grâce aux prières des vivants. Pour inciter les vivants à prier pour l'âme du défunt, il fallait un souvenir durable. L'homme médiéval a fait dire des messes, construire des chapelles, rédiger des épitaphes, ériger des plaques tombales et des croix lui permettant d'entretenir le souvenir. À l'intention de ceux qui recevaient une tombe anonyme ou qui n'avaient pas les moyens de s'offrir des fondations ou des dons, il fallait organiser une commémoration collective. On priait dès lors pour toutes les âmes le lendemain de la Toussaint.

Les coutumes funéraires du Moyen-Âge se sont poursuivies jusqu'au 19^e siècle. Pendant toute cette période, la croix funéraire en bois est probablement restée le signe funéraire le plus populaire en Flandre. À partir du 16^e siècle, les croix funéraires en pierre naturelle ont été conservées dans les cimetières (Overwinden, Membruggen, Rekem...). Jusqu'au 18^e siècle, les pierres tombales en plein air étaient plutôt rares. Nous ne savons pas exactement si l'on peut en conclure que les cimetières flamands ne contenaient pas de stèles ou de dalles funéraires. Plusieurs pierres tombales datant de cette époque sont recensées dans d'autres pays. La forme de la pierre tombale dans les cimetières reflétait l'évolution artistique de cette période.

Il est certain que le nom du défunt est mentionné sur la pierre tombale depuis le 16^e siècle. Depuis la fin du 18^e siècle, les défunts veulent que figurent davantage de caractéristiques sur l'épitaphe (nom, lieu et date de naissance et de décès, profession, armoiries... complétés par des symboles funéraires). L'épitaphe comprimera peu à peu l'image jusqu'à ce que celle-ci ne soit plus qu'un détail de la pierre tombale.

Fin du 18^e siècle et 19^e siècle

Dans les territoires autrichiens, l'empereur Joseph II a promulgué l'influent « Édit de l'Empereur sur les cimetières » en 1784. Cet édit interdisait tout enterrement à l'intérieur des villes et des villages et imposait la construction de cimetières à l'extérieur des zones habitées. Cette mesure peu populaire ne fut appliquée qu'avec réticence. Dans les petites agglomérations, on continua à utiliser l'arrière de l'église en tant que cimetière.

En France, le « décret du 23 prairial an XII relatif au lieu d'inhumation » (promulgué le 12 juin 1804) remplaça à la fois la législation autrichienne et les lois de la Principauté de Liège. Pour la première fois de leur histoire, toutes les provinces flamandes actuelles furent tenues au respect d'une même législation. La nouveauté résidait dans l'attribution d'une tombe individuelle à chaque défunt. Les dimensions minimales de cette tombe étaient définies par la loi. Le principe de concession fut inscrit dans la loi, et son statut passa de provisoire à perpétuel. Les communes ayant des personnes de croyances religieuses différentes parmi leur population devaient prévoir un cimetière pour chaque conviction. La concession à perpétuité ne fut supprimée que par l'arrêté royal du 20 juillet 1971.

Lorsque l'élite commença à ériger des pierres tombales en plein air à la fin du 18^e siècle, elle opta pour une conception clairement tributaire des dalles funéraires des églises. En 1784, Joseph II autorisa l'érection de pierres tombales, pour autant qu'elles n'occupent

pas de terrain. Des plaques tombales et des épitaphes furent dès lors érigées contre les murs des églises, des cimetières et des nécropoles. Lorsque la loi napoléonienne autorisa l'érection de pierres tombales au-dessus des tombes, l'inévitable se produisit : les différents types de tombes se confondirent et la combinaison stèle principale et pierre tombale plate/jardin funéraire se mit à prédominer. La tombe et la pierre tombale allaient désormais de pair.

Les nouveaux cimetières extra-muros de la seconde moitié du 19^e siècle étaient considérés comme des nécropoles résolument libérales et désorganisées. Le choix d'un cimetière particulier témoignait d'une conviction politique ou philosophique. De nombreuses familles catholiques aisées boycottèrent les cimetières urbains et choisirent d'être inhumées dans le cimetière de la commune qui abritait leur seconde résidence. D'autres optèrent pour un village qui, en raison de sa taille limitée, ne devait pas ou ne voulait pas se conformer à la législation relative aux nécropoles.

Ceux qui en avaient les moyens se distinguaient à la fois par leur emplacement dans le cimetière et par l'érection de pierres tombales. Les membres de l'élite étalaient leur richesse en achetant des concessions à perpétuité à des endroits prestigieux des cimetières. Ils aménageaient leur tombe le long des chemins et du mur et bénéficiaient de pierres tombales imposantes. Les pauvres étaient inhumés à l'arrière du cimetière, à des endroits reculés parfois inaccessibles, et n'avaient droit qu'à une pierre tombale ordinaire voire à une tombe sans pierre tombale. C'est avant tout la culture bourgeoise croissante qui a renforcé la recherche de reconnaissance personnelle.

Au 19^e siècle, les convictions politiques et philosophiques se reflétaient également dans la forme de la pierre tombale. Ainsi, l'obélisque et le mausolée égyptien semblent souvent avoir été choisis dans des milieux éclairés et au cours des années qui ont suivi les campagnes napoléoniennes en Égypte. Ils sont devenus un symbole d'unité, de fraternité, d'égalité et, partant, de franc-maçonnerie. Au 19^e siècle, les catholiques érigeaient souvent une chapelle funéraire néogothique surmontée d'une croix couronnée. Ces chapelles sont conçues comme de petits lieux de prière et sont pourvues d'un autel et de quelques chaises de prière. En Belgique, ces mêmes catholiques optèrent souvent pour le monument à pinacle de style néogothique.

La laïcisation de la société exigeait des symboles funéraires adaptés. Le romantisme, l'esthétique des beaux-arts et de nombreux styles néo-traditionnels se sont avérés idéaux pour développer pleinement le symbolisme funéraire. La pierre tombale devint une question de souvenir et de commémoration. Elle indiquait qui était le défunt de son vivant et ce qu'il représentait pour ses proches. Chaque monument commémoratif faisait référence à la profession, au rang et au statut social du défunt. La noblesse faisait représenter ses armoiries, la bourgeoisie ses outils. Parfois, les pierres funéraires étaient déjà conçues du vivant de la personne concernée et commandées par le propriétaire de la concession.

L'utilisation des matériaux était un autre moyen de se distinguer, d'afficher son statut et sa richesse. Les plus pauvres n'avaient pas les moyens de s'offrir des pierres tombales. L'élite, en revanche, optait pour de grands symboles funéraires en pierre bleue, en marbre et en granit, beaucoup plus chers. Pour la majorité de la population, cependant, une concession temporaire, une simple croix en bois, en béton ou en fonte ou une pierre tombale avec stèle suffisait.

Les chapelles funéraires et les mausolées sont des constructions caractéristiques de l'esthétique funéraire du 19^e siècle. Ces chapelles funéraires et mausolées ont fait leur apparition dans les cimetières flamands principalement entre les années 1870 et la Première Guerre mondiale. Par la suite, leur importance diminuera. Ces constructions doivent donc être replacées dans le contexte de la société à la fin du 19^e siècle, fortement axée sur le statut.

Dans son article sur les aspects idéologiques des styles néo-traditionnels, De Maeyer note qu'au 19^e siècle, qui se caractérise par sa complexité, les efforts en termes de statut et les symboles du statut revêtent une importance particulière.⁹ L'État libéral veut une société reconnaissable, uniforme et articulée. La noblesse et la nouvelle bourgeoisie tiennent à se faire une place au sein de la société. À cet effet, les symboles du statut social sont indispensables.

Après 1815, l'on observe une remontée significative de la noblesse, qui voit ses droits sociaux reconnus. Des droits que la noblesse exerce dans la politique, la diplomatie et l'armée. L'accès à la noblesse est réglementé par l'État, qui manque ainsi de mettre en pratique son objectif d'égalitarisme.

Accéder à la noblesse était devenu un objectif de la bourgeoisie, qui voyait cet accès comme une forme d'amélioration du statut. Au 19^e siècle, la bourgeoisie est parvenue à se manifester sur les plans économique, social et culturel. Sa puissance, ses capacités et ses connaissances devinrent sa forme de prestige social.

Pour ces deux classes, dont les membres devaient commencer à se marier entre eux, l'habitation était le point de référence par excellence. À côté de cela, il y avait également le tombeau familial, qui non seulement honorait l'actuel « résident », mais qui mettait aussi principalement l'accent sur le statut nouvellement acquis. La suggestion d'une longue descendance familiale devait être la garantie de la continuité du statut familial. De la même manière que les maisons du 19^e siècle étaient subdivisées selon leur rang et leur position dans la société, les pierres tombales reflétaient également la position économique, sociale et philosophique de la famille.

De Maeyer fait remarquer que la ville est aménagée selon le rang et la position sociale, avec des quartiers distingués pour la noblesse et la bourgeoisie et d'autres quartiers pour les ouvriers. L'organisation du cimetière est identique : il existe différentes catégories de tombes, de caveaux familiaux et de tombes souterraines individuelles, des emplacements éminemment coûteux et bien visibles par rapport aux emplacements moins chers ou gratuits à l'arrière du cimetière. Tout comme la décoration est adaptée à l'espace et à son ordre de succession dans l'habitation (du salon de réception au boudoir) pour le logement privé, on accorde également plus d'attention à la superstructure accessible d'une chapelle. Cette dernière est meublée de symboles, d'autels, de sculptures et d'épigraphies funéraires évocateurs. Le caveau est généralement inaccessible. Dans les cas où le caveau est malgré tout accessible, il est souvent décoré de manière plus fonctionnelle.

En matière de style funéraire, le néoclassicisme (stèles, obélisques, tombes de temple...) a dû faire face à la concurrence du néogothique (chapelles, pinacles...). Au sein des cercles catholiques et de la noblesse, le néogothique est devenu un style populaire dans le cadre de la décoration des châteaux et des pierres tombales. Contrairement à ce qui fut le cas pour la construction de logements, le style néo-Renaissance ne semble jamais avoir vraiment pénétré l'architecture funéraire. Le néoclassicisme était apparemment trop populaire pour être détrôné.

Il ressort de certaines études que, jusqu'à la fin du 20^e siècle, la majorité des pierres tombales en Flandre étaient construites en pierre bleue. Celle-ci était complétée de petits éléments comme une plaque funéraire ou une sculpture en marbre blanc. À Bruxelles, le granite (principalement la version rose) était déjà utilisé à la fin du 19^e siècle. C'est la bourgeoisie flamande, qui imitait tout ce qui se faisait à Bruxelles, qui a introduit le granite en Flandre. Le recours rapide au matériau dans la Périphérie flamande est frappant. Non seulement la distance jusqu'à Bruxelles était plus courte, mais de nombreux membres de la bourgeoisie enterrés dans la Périphérie flamande faisaient partie de la haute société

⁹ DE MAEYER J. 2002 : Adel en burgerij in gehistoriseerde kastelen: ideologische aspecten van een cultuurhistorisch fenomeen, BERGMANS A., DE MAEYER J., DENSLAGEN W. & VAN LEEUWEN W., Neostijlen in de negentiende eeuw zorg geboden? Handelingen van het tweede Vlaams-Nederlands restauratiesymposium Enschede 3-4 septembre 1999, Leuven, 45-68.

bruxelloise. Ils étaient nés ou décédés à Bruxelles et confiaient souvent la conception de leur pierre tombale à des fossoyeurs bruxellois. Deuxièmement, c'est la bourgeoisie urbaine flamande qui a repris les nouvelles modes et la nouvelle esthétique. Ce n'est qu'en dernier lieu que l'élite rurale sera influencée par les nouveaux matériaux et les nouvelles formes de tombes. Le granite n'acquerra définitivement sa popularité en tant que matériau de construction de dalles funéraires que vers 1980.

Le 20^e siècle

Le vingtième siècle fut un siècle marqué par le changement. Dans le domaine du patrimoine funéraire, on assista à une véritable « révolution silencieuse ». D'importantes percées médicales furent réalisées. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la mort fut vraiment combattue d'un point de vue rationnel, scientifique et non plus religieux ou romantique. Au 20^e siècle, la mort devint de plus en plus distante et moins visible. La mort et la décadence n'avaient pas leur place dans le positivisme d'après-guerre du modernisme. De par son caractère absolu, la mort et la façon dont elle a été traitée sont devenues synonymes de sentiment extrêmement négatif. L'économisation et la rationalisation de la mort se sont également fait sentir dans les cimetières pendant l'entre-deux-guerres et ont pris fin vers le milieu du siècle. La mort et la tombe furent rejetées du cadre de vie et presque littéralement dissimulées derrière de hauts murs, buissons et arbres.

Le cimetière moderniste devint un lieu d'expulsion, d'oubli et un endroit à éviter. La disposition du cimetière moderniste après la Seconde Guerre mondiale consistait en une série de rangées parallèles de pierres tombales aux dimensions standardisées. Le fossoyeur proposait un choix entre différents modules qui étaient ensuite combinés pour former une pierre tombale semi-personnelle. Cette tendance à la normalisation s'est poursuivie au fil des ans et a pris fin après la Seconde Guerre mondiale. Un groupe restreint de personnes (souvent des membres de l'élite politique, sociale, culturelle et économique) a continué à ériger des pierres tombales intéressantes sur le plan artistique.

À partir des années 1960 est né un contre-mouvement dont l'objectif consistait à promouvoir les soins palliatifs, l'accompagnement en fin de vie et la mort à domicile. Depuis lors, la « Mort intime » a retrouvé une place pour ceux qui le souhaitent. Elle a gagné en importance et est devenue éminemment visible dans les années 1990. À l'instar de ces visions innovantes, l'au-delà acquiert, lui aussi, un nouveau contenu. Pour les chrétiens, il y a une évolution de la foi à l'espérance, pour les non-croyants, l'au-delà devient une forme de lumière, de repos, de seconde venue, de retour à la maison... Pour la plupart des êtres humains, la mort est la fin inexorable de la vie. Seul le souvenir subsiste. La mort moderne est donc celle des proches parents et du souvenir. Les rituels d'adieu deviennent plus diversifiés et plus personnels. Les possibilités en termes d'enterrement, de crémation et de destination des cendres deviennent presque infinies. L'être humain opte sciemment pour un cimetière ou un lieu d'inhumation spécifique. De plus en plus souvent, la pierre tombale est conçue de manière à permettre aux proches de reconnaître le défunt.

Au milieu des années 1960, la pierre tombale en pierre bleue a dû faire face à la concurrence de nouveaux matériaux tels que le marbre blanc, le granite de différentes couleurs, la pierre de carrière, l'ardoise, le verre, le plastique, la mosaïque, etc. Dans les années 1980, c'est le granite importé qui prédominait dans les cimetières. Comme par le passé, la majorité de la population optait pour une dalle funéraire standard. Dans le cadre des nouveaux rituels de mort, de la mort consciente et de la réintroduction de la « mort intime », certains préféraient néanmoins choisir une pierre tombale personnalisée. Le design et le symbolisme étaient devenus de plus en plus rares mais aussi plus personnels. Le dernier quart du 20^e siècle voit ainsi naître un art funéraire très personnel qui ne cessera de gagner en importance. Les métiers de fossoyeur, de tailleur de pierre et de sculpteur semblent remis à l'honneur par un groupe restreint de citoyens.

1.4. Signification sociale des pierres tombales

Un lieu consacré à l'éphémère et à la commémoration

Une nécropole est une zone où une communauté ensevelit les restes humains afin de permettre à la nature de suivre son cours de manière contrôlée.

La pierre tombale offre aux proches un lieu adapté et respectueux, lié à une tombe, pour commémorer leurs ancêtres, dans un contexte aussi bien religieux que non religieux. La tombe et la pierre tombale sont le lieu par excellence où l'élite locale, régionale et internationale ou les personnes influentes sont commémorées pour la dernière fois et où la communauté se remémore leur héritage.

Les pierres tombales, souvent placées collectivement, peuvent être des endroits où la communauté partage et se remémore ses expériences traumatisantes.

L'aménagement du territoire en tant que témoin du statut social

L'implantation d'une pierre tombale dans un cimetière est une composante essentielle de la structure de ce dernier. Elle témoigne à la fois de la position qu'occupe un groupe de population au sein de la société et de l'aura qu'une personne décédée, ses proches ou sa famille ont voulu exprimer après sa mort.

Les enfants, les prêtres, les moines, les victimes de guerre et les anciens combattants se voient souvent attribuer une place particulière dans un cimetière. Les religieux sont inhumés à proximité de l'église ou du Calvaire. Les découvertes archéologiques nous portent à croire que les enfants étaient inhumés près du portail ouest de l'église. Des emplacements distincts sont réservés aux enfants dans les cimetières. Les victimes de guerre et les anciens combattants bénéficiaient d'une place d'honneur.

Les tombes privées de l'élite étaient habituellement situées le long de sentiers bien en vue du cimetière ou de la nécropole. L'allée située à droite du portail ouest de l'église et les sentiers principaux en croix dans les cimetières étaient très prisés. Par ailleurs, lorsque le cimetière comprenait un calvaire au croisement des sentiers, l'emplacement devenait encore plus important aux yeux des futurs défunts. Dans les cas où le cimetière était pourvu d'enclos, l'élite érigeait des pierres tombales à l'extérieur de ces enclos. Des tombes d'élite étaient également érigées contre les murs des cimetières, une coutume qui remonte probablement à la réglementation du 18^e siècle, selon laquelle une dalle funéraire pouvait être accrochée contre les murs mais ne pouvait couvrir la tombe. Les tombes des défunts moins aisés et les concessions temporaires étaient généralement placées plus loin sur le site ou la parcelle.

Les longues rangées de pierres tombales standardisées témoignent de la tendance moderniste du 20^e siècle pour la disposition du cimetière, qui est souterrain et discret.

Plantes cultivées, plantes castrales et biodiversité

Les nombreux jardins funéraires furent garnis de « plantes commémoratives » qui avaient une signification funéraire particulière. Des fleurs printanières, des fleurs éphémères et des plantes d'une belle couleur automnale furent ainsi plantées. Souvent, ces plantes cultivées ont proliféré, donnant ainsi naissance à des plates-bandes de plantes castrales.

Les pierres tombales historiques semblent constituer un terrain fertile pour toutes sortes de fougères, de mousses et de lichens. Même si cette biodiversité est souvent négligée, elle est aussi reconnue internationalement depuis maintenant une vingtaine d'années.

Une source primaire pour la recherche scientifique

Les pierres tombales sont les principales sources de recherche scientifique sur la façon dont nos ancêtres et nous-mêmes envisageons la vie, la mort, la séparation, le deuil et la mémoire. La pierre tombale est une archive en pierre construite à des fins commémoratives et peut donc être comparée aux archives papier conservées par les communes et les gestionnaires. Ensemble, ils écrivent l'histoire d'une communauté et sa façon d'aborder la mort.

La tombe est un dépôt archéologique in situ qui peut être pertinent pour des recherches futures sur les rituels funéraires, les cadeaux funéraires et les informations révélées par les squelettes humains historiques. Il s'agit donc d'une source extrêmement diversifiée pour la recherche sur la vie et la mort.

La pierre tombale en tant qu'expression artistique

Les pierres tombales sont une symbiose de l'architecture, la sculpture, les arts appliqués, la fonte du bronze, les œuvres artistiques, la photographie... Elles couvrent les quatre derniers siècles de l'histoire funéraire et s'adaptent au temps et à la société.

Le rituel funéraire et l'histoire culturelle

Les pierres funéraires constituent une source première pour la recherche sur la façon dont nos ancêtres traitaient la mort, l'inhumation et les rituels funéraires. Ce contexte culturel et philosophique se reflète non seulement dans des rituels immatériels, mais aussi dans la conception des pierres tombales et leur décoration. La pierre tombale nous permet d'étudier les vestiges matériels de la culture funéraire, mais aussi de faire le lien avec cette facette immatérielle d'une culture. Il s'agit d'un moyen de visualiser les habitudes et les traditions. La pierre tombale est le point de départ d'autres recherches sur les traditions orales, les documents d'archives, les photographies...

Historiographie locale, flamande et (inter)nationale

La pierre tombale est utilisée pour écrire l'histoire d'une famille et sa place dans la communauté locale et supralocale. La pierre tombale est le lieu par excellence où l'élite locale, régionale et internationale ou les personnes influentes sont commémorées pour la dernière fois et où la communauté se remémore leur héritage.

1.5. Justification de la sélection

1.5.1. Valeurs en matière de protection

L'article 2.1. § 26 du Décret relatif au patrimoine immobilier (12 juillet 2013) énumère les valeurs patrimoniales qui entraînent une protection. Appliquées aux sépultures et aux pierres tombales historiques et artistiques, les valeurs suivantes sont pertinentes :

Intérêt historique

« Un bien immobilier revêt un intérêt historique lorsqu'il constitue un témoignage d'un développement (social), d'un événement, d'un personnage, d'une institution ou d'une utilisation des terres du passé de l'humanité. »

La pierre tombale a une valeur historique plus ou moins exceptionnelle selon son ancienneté, le fossoyeur qui l'a érigée, la personne qui y est enterrée, la législation qui l'a rendue possible...

Intérêt architectural

« Un bien immobilier revêt un intérêt architectural lorsqu'il constitue un témoignage d'une phase ou d'un aspect de l'architecture (rurale) ou de la construction ». Il peut s'agir de la typologie, du style, de l'œuvre ou de l'utilisation des matériaux ».

Les pierres tombales sont des constructions architecturales qui présentent une conception et une évolution architecturales propres et dont les matériaux, la décoration, la typologie... témoignent de la période de leur apparition, du contexte social, des convictions politiques et philosophiques des défunts et de leurs proches.

Intérêt artistique

« Un bien immobilier revêt un intérêt artistique lorsqu'il constitue un témoignage des aspirations artistiques de l'homme dans le passé ».

Les pierres tombales constituent un témoignage des aspirations artistiques d'une communauté ou d'un individu. Des architectes, architectes de jardin, architectes paysagistes, artistes, fossoyeurs, ... ont été sollicités pour concevoir et réaliser les pierres tombales.

Intérêt folklorique

« Un bien immobilier revêt un intérêt folklorique lorsqu'il constitue un témoignage des us et coutumes, des représentations et des traditions d'une population ou d'une communauté particulière dans le passé. »

Autour de la sépulture naissent des coutumes et des traditions différentes. Deux phénomènes frappants sont le don d'une pierre tombale par des sympathisants et l'emplacement de la pierre tombale dans le cimetière. Le don d'une pierre tombale est un témoignage collectif de l'importance d'une personne pour un groupe de partisans donné. L'emplacement d'une tombe à un endroit bien en vue du cimetière, près du chœur de l'église ou du calvaire, le long du sentier menant à l'église ou sur une parcelle spécifique, reflète la position sociale du défunt. L'emplacement de la tombe peut être choisi tant par les proches que par la commune. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un hommage de la communauté au défunt.

1.5.2. Critères de sélection

La sélection des pierres tombales à protéger est effectuée sur la base des critères ci-dessous. Il s'agit toujours d'une combinaison de critères qui déterminent conjointement les qualités d'une pierre tombale.

Rareté

« indique dans quelle mesure le bien immobilier est exceptionnel en rapport avec le contexte géographique, le contexte historique, la typologie ou l'œuvre »

La rareté d'une pierre tombale est déterminée par son ancienneté, combinée à sa situation dans le cimetière, son esthétique (exceptionnelle), ses qualités artistiques, l'utilisation

exceptionnelle ou innovante de matériaux, les défunts ou leur famille, les artistes concernés...

Cette rareté peut également provenir de l'importance de la (des) personne(s) inhumée(s) pour la Flandre.

Caractère reconnaissable

« indique dans quelle mesure le bien immobilier est une expression clairement reconnaissable de sa fonction, de son apparence ou de son esthétique d'origine, ou d'une phase importante de son évolution. »

Les pierres tombales ou commémoratives sont clairement reconnaissables à leur forme, aux matériaux utilisés, aux inscriptions, à la symbolique, aux photos... Elles ne peuvent pas être mal interprétées. Leur situation dans un contexte funéraire (église ou cimetière) est une plus-value absolue.

Représentativité

« indique dans quelle mesure le bien immobilier est typique d'un contexte géographique ou historique ou d'une typologie spécifique ou d'une œuvre donnée. »

La pierre tombale est un exemple représentatif d'une période spécifique dans la mesure où des éléments tels que l'esthétique, les matériaux utilisés et la décoration étayent et mettent en évidence l'évolution de l'art funéraire au fil du temps.

Valeur d'ensemble

« indique dans quelle mesure le bien immobilier montre une forte cohésion entre les différents éléments. »

La valeur d'ensemble d'une pierre tombale consiste en une combinaison d'éléments (distincts) qui, ensemble, forment la pierre tombale. Il peut s'agir de l'aménagement d'une chapelle funéraire, de la présence de restes humains, d'un cimetière, d'une clôture, d'un banc à prière ou d'autres signes funéraires.

Valeur contextuelle

« indique dans quelle mesure il existe, entre le bien immobilier et son environnement direct ou plus large, une forte relation sur le plan paysager, urbanistique ou esthétique. »

La valeur contextuelle d'une pierre tombale trouve son origine dans l'emplacement de la pierre tombale dans un cimetière ou une nécropole (contre le mur ou l'église ou le long d'un sentier, dans un enclos, dans la partie la plus ancienne du site ou dans son extension...). Il s'agit là d'éléments qui reflètent à la fois l'histoire d'une pierre tombale et le prestige et le statut social que les proches ont voulu exprimer.

État physique

L'état physique de la pierre tombale revêt une grande importance. Lors de la protection de pierres tombales, l'état physique est toujours pris en considération. Une pierre tombale dans un état de dégradation avancé n'entre pas en ligne de compte pour la protection, à moins d'importantes contre-indications d'un point de vue historique ou artistique.

Personnes défuntes ou proches

La valeur patrimoniale d'une pierre tombale est déterminée par l'importance des personnes défuntes et des proches pour une région plus vaste ou pour la Flandre.

Bibliographie

- DE MAEYER J. 2002 : Adel en burgerij in gehistoriseerde kastelen: ideologische aspecten van een cultuurhistorisch fenomeen, BERGMANS A., DE MAEYER J., DENSLAGEN W. & VAN LEEUWEN W., *Neostijlen in de negentiende eeuw zorg geboden? Handelingen van het tweede Vlaams-Nederlands restauratiesymposium Enschede 3-4 september 1999*, Louvain.

- GROOTE P. & KLAASSENS M. 2011 : Betekenissen van plekken van de dood in : BROUWER R. & HENSSEN P., *Over 25 jaar de toekomst van de funeraire cultuur*, s.l., 137-139.
- MERTENS J. 2016 : Funerair Erfgoed in Vlaanderen - Op zoek naar de doden tussen de levenden, onuitgegeven studie Onroerend Erfgoed.
- AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2017 : *begraafplaatsen* [online], <https://thesaurus.onroerenderfgoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/54> (consulté le 8 mars 2018)
- AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2017 : *Kerkhoven* [online], <https://thesaurus.onroerenderfgoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/232> (consulté le 8 mars 2018).
- AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *graven* [online] <https://thesaurus.onroerenderfgoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/1227> (consulté le 19/07/2018).
- AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *funeraire constructies* [online] <https://thesaurus.onroerenderfgoed.be/conceptschemas/ERFGOEDTYPES/c/174> (consulté le 19/07/2018).
- VAN DALE s.d.: *Begraafplaats* [online], <http://www.vandale.be/opzoeken?pattern=begraafplaats&lang=nn> (consulté le 17/3/2014).
- S.L. s.d. : *begraafplaats* [online], <http://www.encyclo.nl/begrip/Begraafplaats> (consulté le 17/3/2014).

2. PARTIE DESCRIPTIVE

2.1. Contexte

La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, conçues d'après un projet d'Oscar De Clerck et réalisées en 1959 par le sculpteur Julien Menten, sont situées dans le cimetière de Wemmel, dans la couronne de pierres tombales aménagée autour du calvaire, bloc 522A, parcelle funéraire 522A.¹⁰ Le cimetière a été construit entre 1921 et 1931. Le calvaire est protégé par le biais d'un dossier de protection distinct.

2.2. Historique

2.2.1. Jozef Deschuyffeleer¹¹

Jozef Deschuyffeleer est né à Laeken (Heysel) en 1913 et est décédé inopinément à Louvain en 1959 (annexe 6.3, documentation, 1). Il a effectué ses études secondaires à

¹⁰ Informations fournies par la commune le 2 août 2018.

¹¹ La biographie a été rédigée sur la base des sources suivantes :

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, Mgr J. Cardijn In memoriam Jef Deschuyffeleer, De Nieuwe Gids, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, Een tweede rouw Senator Jozef Deschuyffeleer overleden Afljijve behoorde tot de oprichters van ons dagblad, De Nieuwe Gids, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, VAN CAUWELAER K., Rouw in de Christelijke arbeidersbeweging Hulde aan Jef Deschuyffeleer, Het Volk, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. 1959 : Rouw in de christelijke volkspartij Senator Jef Deschuyffeleer overleden, De Gazet van Antwerpen, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, Bevrijding 1959, n° 191.

KADOC Leuven, archives Jef Deschuyffeleer, map 12, Senator J. Deschuyffeleer, De Nieuwe Gazet antwerpen 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, VAN LANDSCHOOT L. 1960 : Het boek van de maand Jef Deschuyffeleer (1913-1959), publication inconnue 1960.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, Beelden uit het leven van een groot mens.

HUGAERTS F. & DURNEZ G. 1998 : *Deschuyffeleer, Jozef P.* [online], <http://theater.ua.ac.be/nevb/html/Deschuyffeleer,%20Jozef%20P..html> (consulté le 25 juillet 2018).

S.N 2015 : *Jozef Deschuyffeleer* [online], https://nl.wikipedia.org/wiki/Jozef_Deschuyffeleer (consulté le 25 juillet 2018).

S.N. 2017 : *Jozef Deschuyffeleer* [online], <http://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=3204> (consulté le 25 juillet 2018).

l'Institut Saint-Pierre de Jette. La famille Deschuyffeeler n'avait pas les moyens de lui offrir des études supérieures. Il a été employé et membre de la Katholieke Arbeiders Jeugd (KAJ - Jeunesse ouvrière chrétienne flamande). Il a ensuite fait carrière au sein du pilier politique et social du mouvement.

En 1931, il devient propagandiste national de la KAJ et, la même année, secrétaire général. Il fut non seulement l'un des premiers employés de Jozef Cardijn lors de la fondation de la KAJ, mais aussi l'un de ses plus fervents partisans. De 1935 à 1943, il occupe le poste de président national de la KAJ.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Jozef Deschuyffeeler est membre du réseau de résistance Socrate, qui apportait son aide aux enfants juifs et aux clandestins. En 1942, il passe trois mois à la prison de Saint-Gilles, notamment avec Jozef Cardijn. En 1946, il prononce un discours sur le premier pèlerinage de l'Yser après la Seconde Guerre mondiale, peu après l'explosion de la Tour de l'Yser. Il a activement contribué à la construction de la nouvelle tour et a également transmis un message de réconciliation. En 1949, il devient membre du comité de direction de l'asbl *Bedevaart naar de Graven van den IJzer* (Pèlerinage sur les tombes de l'Yser). Personnage populaire, il recevait de nombreuses suppliques de la part de délinquants politiques et de victimes de la répression qu'il défendait.¹²

Après la Seconde Guerre mondiale, il se charge de la promotion des relations internationales de la KAJ et devient président de la CSC Bruxelles (1944-1949). Jozef Deschuyffeeler est l'un des membres fondateurs du CVP (parti social chrétien), dont il fut président de l'aile flamande entre 1949 et 1959. En 1946, il prend part, en tant que représentant de la KAJ, au premier congrès panaméricain de la conférence internationale des travailleurs, à Montréal (Canada). Il est alors victime d'un accident d'avion dont il gardera des séquelles permanentes. En 1948, il devient vice-président et, en 1951, secrétaire national de l'ACW (Organisation des travailleurs chrétiens en Flandre), poste qu'il occupera jusqu'en 1958. En 1957, il est touché par une première crise cardiaque. En 1958, il est nommé sénateur de l'arrondissement de Bruxelles. Il a également été membre de la commission de l'éducation publique, des affaires culturelles et de la santé publique. En 1959, il meurt inopinément à l'âge de 46 ans, selon la littérature,¹³ des conséquences de l'accident d'avion survenu en 1946.

Selon les différents hommages qui lui ont été rendus, c'était un homme qui, animé par une profonde conviction chrétienne et flamande, se consacrait pleinement à la cause ouvrière et à la jeunesse. L'enthousiasme et l'empathie dont il faisait preuve à l'égard de ses semblables témoignaient d'un véritable sens de l'humanité et non de l'appât du gain.¹⁴ Paul Herbiet se souvient de lui comme d'« *un apôtre ardent et convaincu, un politicien clairvoyant et désintéressé* » et « *animé par un idéal élevé* » « *Attaché à l'idéal de la classe ouvrière de par sa formation, ses préoccupations ne se limitaient pas à un seul milieu mais allaient beaucoup plus loin ; il était attentif aux besoins des autres classes sociales et cherchait constamment à rapprocher les individus et les points de vue.* »¹⁵

2.2.2. Oscar De Clerck

2.2.2.1. Biographie¹⁶

Le sculpteur Oscar De Clerck (1892-1968) est né à Ostende le 11 décembre 1892 dans une famille sans antécédents artistiques. Et pourtant, trois des six enfants ont opté pour

¹² KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, HET IJZERBEDEVAARTKOMITEE In memoriam Jef Deschuyffeeler, De IJzertoren, 1959, 13e jg, 23 août 1959.

¹³ HUGAERTS F. & DURNEZ G. 1998 : *Deschuyffeeler, Jozef P.* [online], <http://theater.ua.ac.be/nevb/html/Deschuyffeeler,%20Jozef%20P..html> (consulté le 25 juillet 2018).

¹⁴ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12.

¹⁵ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, HERBIET P. 1959, Slechts een "Tot weerziens", De Nieuwe gids, 25 juin 1959.

¹⁶ La biographie d'Oscar de Clerck a été rédigée sur la base des sources suivantes :

une carrière artistique. À côté d'Oscar figuraient Jan, qui est devenu peintre, et Georges, qui a été violoniste dans des orchestres anglais et américains.

On ignore si Oscar De Clerck a entretenu beaucoup de contacts avec les milieux artistiques lorsqu'il était enfant. Son frère Jan était un ami du peintre et conservateur Henri Permeke (1849-1912)¹⁷, père de Constant Permeke (1886-1952)¹⁸. Différents projets artistiques ont été réalisés par des artistes de renom à Ostende au début du 20^e siècle. Norbert Hostyn suggère qu'il a certainement dû voir les nouvelles sculptures de Jacques de Lalaing (1858-1917)¹⁹, Pieter Braecke (1858-1938)²⁰, Jean-Baptist Van Wint (1829-1906)²¹, Jules Lagae (1862-1931)²² et autres dans le paysage urbain d'Ostende. Lors des salons d'Ostende de 1905 et 1907 furent exposées des œuvres de Guillaume Charlier (1854-1925)²³, Paul Dubois (1859-1938)²⁴, Constantin Meunier (1831-1905)²⁵, Charles Samuel (1862-1938)²⁶ et autres artistes.

En 1908, Oscar, 15 ans, et son frère Jan furent les cofondateurs du « Cercle artistique d'Ostende », que la plupart des artistes ostendais rejoignirent par la suite. Avec Karel De Kesel (1849-1922)²⁷, Oscar était le seul sculpteur faisant partie de ce cercle.

Oscar De Clerck a entamé des études dans le secteur maritime à Anvers mais a rapidement préféré l'orientation artistique. Après une courte période passée à l'académie de Bruges, il s'inscrit à l'académie de Gand, où il étudiera de 1909 à 1913. Il y suit les cours d'« art décoratif » et de « sculpture ». Le directeur Jean Delvin (1853-1922)²⁸ a insufflé sur l'académie un vent novateur, accordant une attention particulière à l'impressionnisme, à l'expressionnisme et au cubisme. À l'issue de sa formation, De Clerck ouvre un atelier dans les anciens bâtiments de la garde civile d'Ostende.

Pendant la Première Guerre mondiale, Oscar et sa famille se réfugient en Grande-Bretagne. Il travaillera alors sur la célèbre « Dazzle Painting », la peinture de camouflage des sols de guerre anglais. Il y étudiera aussi quelque temps avec le sculpteur Scott.²⁹ Vers 1917, Oscar part pour les États-Unis d'Amérique où, selon Hostyn, il travaillera sur des sculptures décoratives pour divers pavillons d'exposition à New York (année inconnue), Boston (année

HOSTYN N. 1983 : Clerck, Oscar de, in : ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Dictionnaire biographique national 10*, Bruxelles, 114-118.

HOSTYN N. 1992 : *beeldhouwer Oscar De Clerck 1892-1968 kunstschilder Jan De Clerck 1881-1962*, Ostende, 7-25.

HOSTYN N. 1993 : *Beeldend Oostende: 200 jaar beeldende kunst in Oostende*, Bruges, 111-113 + 151-152.

PIRON P. 1999 : De Clerck, Oscar in: PIRON, P., *De Belgische Beeldende Kunstenaars uit de 19de en 20ste eeuw A-K*, Bruxelles, 310.

VANDAMME L. 2010 : Oscar De Clerck een veelzijdig kunstenaar, s.l., 1-11.

¹⁷ S.N. S.d. : *Henri Permeke* [online], https://nl.wikipedia.org/wiki/Henri_Permeke (consulté le 17 juillet 2018).

¹⁸ MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE s.d. : Constant Permeke [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/artist/permeke-constant-1> (consulté le 17 juillet 2018).

¹⁹ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *(Graaf) de Lalaing, Jacques* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/8281> (consulté le 30 avril 2018).

²⁰ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Braecke, Pieter* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/1208> (consulté le 30 avril 2018).

²¹ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Van Wint, Jan Baptist* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/10475> (consulté le 30 avril 2018).

²² AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Lagae, Jules* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/9864> (consulté le 30 avril 2018).

²³ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Charlier, Guillaume* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/7890> (consulté le 30 avril 2018).

²⁴ S.N. 2009 : *Paul Dubois* [online], <http://www.standbeelden.be/kunstenaars/pauldubois> (consulté le 30 avril 2018).

²⁵ S.N. 2011 : *Constantin Meunier* [online], <http://www.standbeelden.be/standbeeld/2197> (consulté le 30 avril 2018).

²⁶ S.N. 2009 : *Charles Samuel* [online], <http://www.standbeelden.be/kunstenaars/charlessamuel> (consulté le 30 avril 2018).

²⁷ Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique s.d. : *Karel de Kesel* [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/?string=de+kesel> (consulté le 17 juillet 2018).

²⁸ Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique s.d. : *Jean Delvin* [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/artist/delvin-jean-1> (consulté le 17 juillet 2018).

²⁹ Il s'agit probablement de Kathleen Scott (1878-1947). Hostyn (1992, 13) n'est pas très clair à ce sujet. Sans nom ni date : *Kathleen Scott* [online], https://en.wikipedia.org/wiki/Kathleen_Scott (consulté le 27 mars 2018).

inconnue), Rio De Janeiro (1922) et Philadelphie (1926). Aux États-Unis, il peint également des bateaux aux couleurs de camouflage, comme il le faisait en Grande-Bretagne. Toujours selon Hostyn, il réalisera des sculptures pour le Rockefeller Center à New York. Son buste représentant le chef d'orchestre Leopold Stokowski, qui date de 1917, est mentionné à maintes reprises dans la littérature comme étant représentatif de sa « période américaine ».³⁰

De retour en Belgique, il organise plusieurs expositions individuelles et participe à des expositions collectives en Belgique et à l'étranger. En 1934, il est nommé professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain, où il enseigne les cours « modèle vivant » et « anatomie ». De 1945 à octobre 1958, il occupe le poste de directeur de cette institution.

Entre 1924 et 1926, il s'installe dans une maison avec atelier à Woluwe-Saint-Pierre, Rue de la Cambre, 175. Il habitera Woluwe-Saint-Étienne depuis 1959 jusqu'à sa mort en 1968. Les deux maisons figurent respectivement dans les inventaires bruxellois et flamand du patrimoine architectural.³¹ Oscar De Clerck fut inhumé dans le cimetière de Woluwe-Saint-Étienne, la commune où il mourut. Plus tard, sa deuxième épouse Mary-Therese Dommary (1915-1972) fut également enterrée dans la même tombe.

2.2.2.2. Oscar De Clerck, œuvre³²

Oscar De Clerck est considéré par Hostyn comme le premier sculpteur renommé d'Ostende et comme un célèbre représentant de la sculpture art déco belge.³³

Peu après avoir obtenu son diplôme, Oscar De Clerck expose à Nieuport (1913). À cette époque, son œuvre est encore fortement influencée par Auguste Rodin (1840-1917)³⁴, que de nombreux sculpteurs considèrent comme le modèle en la matière. Oscar De Clerck percera quelques mois plus tard grâce à la sculpture de fontaine « Le chant des oiseaux », présentée à l'exposition universelle de Gand en 1913. Ses œuvres de l'époque reflètent les premières traces de l'art déco par leur simplicité claire et constructive.

C'est aux États-Unis que l'artiste exploitera pleinement son langage cubiste et géométrique. Le style clair et constructif de De Clerck atteindra son apogée lors de son retour en Belgique. Le cubisme, l'expressionnisme, l'art déco, les influences africaines et orientales et même le classicisme l'inspireraient sans cesse. Plus tard, selon l'auteur Volmer, il évoluera vers le surréalisme.

³⁰ Voir note de bas de page n° 7.

³¹ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Woonhuis met sculptuur van beeldhouwer Oscar De Clerck* [online], <https://id.erfgoed.net/erfgoedobjecten/215746> (consulté le 22 mars 2018).

S.N. 2002-2004 : *Atelier du sculpteur Oscar De Clerck Rue de la Cambre 175 Rue Jean Gérard Eggericx 44* [online], http://www.irismonument.be/fr.Woluwe-Saint-Pierre.Rue_de_La_Cambre.175.html (consulté le 22 mars 2018).

³² La discussion de son œuvre trouve sa source dans les documents suivants :

HOSTYN N. 1992 : *beeldhouwer Oscar De Clerck 1892-1968 kunstschilder Jan De Clerck 1881-1962, Ostende* , 7-25.

HOSTYN N. 1993 : *Beeldend Oostende: 200 jaar beeldende kunst in Oostende*, Bruges, 111-113 + 151-152.

PIRON P. 1999 : De Clerck, Oscar in: PIRON, P., *De Belgische Beeldende Kunstenaars uit de 19de en 20ste eeuw A-K*, Bruxelles, 310.

Sans nom ni date : *Beeldhouwer O. De Clerck en zijn werken* [online], <http://www.zaventem.be/content/202> (consulté le 22 mars 2018).

Sans nom ni date : *Laatste week: schetsen van Oscar De Clerck* [online], <http://www.erfgoedplus.be/nieuwsbericht/laatste-week-schetsen-van-oscar-de-clerck> (consulté le 22 mars 2018).

VANDAMME L. 2010 : *Oscar De Clerck een veelzijdig kunstenaar*, s.l., 1-11.

VOLMER H. s.d. : Clerck, Oscar de in: VOLMERH. (red), *Allgemeines Lexicon der bildenden Künstler des XX. Jahrhunderts*, Leipzig, 452.

ROMER U. 1998 : Clerck, Oscar de in : SAUR, KG, *Allgemeines Künstlerlexikon Band 19 Choupe-Clovio*, Munchen-Leipzig, 523-524.

³³ HOSTYN N. 1993 : *Beeldend Oostende: 200 jaar beeldende kunst in Oostende*, Bruges, 111-113.

³⁴ Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique s.d. : *Auguste Rodin* [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/artist/rodin-auguste-1> (consulté le 17 juillet 2018).

Il est également connu pour ses portraits de James Ensor, Leopold Stokowski, le sénateur August Vermeylen, le professeur Canon Lemaire... Pendant l'entre-deux-guerres, il s'est également consacré à la céramique et a fourni des dessins pour des clients tels que la firme Villeroy & Boch.

Son travail était déjà très apprécié de son vivant. Oscar De Clerck doit sa renommée à la fois à ses sculptures autoportantes et à ses sculptures architecturales en pierre et sa dinanderie, résultat de commandes aussi bien privées qu'officielles. Pour les sculptures architecturales, il a travaillé en collaboration avec, entre autres, les architectes Henry van De Velde (1863-1957)³⁵, Jean-Jules Eggericx (1884-1963)³⁶ et Raphaël Verwilghen (1885-1963)³⁷. Parmi ses œuvres les plus connues figurent les sculptures de l'hôtel de ville de Charleroi (1936), la décoration du pavillon belge à Paris (1937), à New York (1938) ainsi qu'à l'Expo'58 à Bruxelles. Ses contributions aux expositions universelles de Paris et New York lui ont valu des médailles d'or. Il a également réalisé plusieurs monuments commémoratifs publics à Evere, Rocquebrunes (France), Ostende et Louvain, de même que diverses médailles commémoratives.

De Clerck a également été membre des jurys du Grand Prix des arts plastiques (1934) et du Prix de Rome (1934, 1939, 1956). Il fut récompensé par divers signes honorifiques : Chevalier de l'Ordre de la Couronne, Officier de l'Ordre de Léopold II, Chevalier de l'Ordre de l'Étoile noire, Officier de l'Ordre des Palmes Académiques et Chevalier de la Légion d'Honneur (France).³⁸

Aux côtés d'Oscar Jaspers (1887-1970)³⁹, d'Henri Puvrez (1893-1971)⁴⁰, de Geo Verbanck (1881-1961)⁴¹ et d'Emiel Poetou (1885-1975)⁴² Oscar De Clerck est considéré comme l'un des sculpteurs belges incontournables de l'entre-deux-guerres. Son nom est mentionné dans l'inventaire du patrimoine architectural avec trois reliques à Zaventem, dont la sculpture ornant sa propre maison, située au numéro 25 de la Bevrijdingslaan.⁴³ Ses œuvres sont conservées dans différents musées, notamment à Bruxelles, Ixelles et Ostende. En 1973, la ville de Louvain a reçu plusieurs de ses œuvres en tant que donation. Ces œuvres sont conservées au M-Museum.⁴⁴ De Clerck a fait l'objet d'une grande exposition rétrospective à Woluwe-Saint-Étienne en 1966, et à Ostende en 1992.

Hostyn mentionne la pierre tombale de Jozef Deschuyffeleer comme étant l'unique réalisation funéraire d'Oscar De Clerck.⁴⁵

Julien Menten

³⁵ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : van de Velde, Henry [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/5047> (consulté le 2 mai 2018).

³⁶ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : Eggericx, Jean-Jules [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/1221> (consulté le 2 mai 2018).

³⁷ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : Verwilghen, Raphael [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/5835> (consulté le 2 mai 2018).

³⁸ S.N. 1950 : De Clerck, Oscar in: S.N., *Le Livre bleu*, 120.

³⁹ DECOODT H. 2018 : *Jaspers, Oscar* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/3025> (consulté le 27 mars 2018).

⁴⁰ DE KEYSER E. s.d. : *Notice sur Henri Puvrez Directeur de la classe des Beaux-arts* [online], https://marcilhacgalerie.com/marci_data/upload/files/PUVREZHenriARB_199148613.pdf (consulté le 27 mars 2018).

⁴¹ DECOODT H. 2018 : *Verbanck, Geo* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/6125> (consulté le 27 mars 2018).

⁴² MANTELS R. s.d. : *De kop van Poetou* [online], <http://www.ugentmemorie.be/de-kop-van-poetou> (consulté le 27 mars 2018).

⁴³ AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Woonhuis met sculptuur van beeldhouwer Oscar De Clerck* [online], <https://id.erfgoed.net/erfgoedobjecten/215746> (consulté le 22 mars 2018).

⁴⁴ S.N. S.d. : *Laatste week: schetsen van Oscar De Clerck* [online], <http://www.erfgoedplus.be/nieuwsbericht/laatste-week-schetsen-van-oscar-de-clerck> (consulté le 17-07-18).

⁴⁵ HOSTYN N. 1992 : *beeldhouwer Oscar De Clerck 1892-1968 kunstschilder Jan De Clerck 1881-1962, Ostende, 21.*

On ne sait que peu de choses sur le sculpteur Julien Menten (dates de naissance et de décès inconnues).⁴⁶ Il a travaillé à Saint-Trond dans les années 1950-1960. Il a notamment sculpté une plaque commémorative en hommage à Mathieu Pelzer (un soldat colonial mort à Luluaburg en 1895), érigée dans le parc municipal de Saint-Trond en 1958, ainsi que la pierre tombale de Louis Sterken (+1957), également à Saint-Trond.⁴⁷ Il a aussi réalisé la pierre tombale d'Oscar De Clerck à Zaventem (Woluwe-Saint-Étienne) et celle de Deschuyffeeler à Wemmel.

La pierre tombale Deschuyffeeler

Jozef Deschuyffeeler fut inhumé le 25 juin 1959. L'hommage au domicile de Deschuyffeeler fut suivi d'une messe des morts dans l'église de Wemmel et, pour terminer, de la procession funèbre jusqu'au cimetière de Wemmel. Sur la tombe ouverte à proximité du calvaire, le cardinal Jozef Cardijn prononça quelques prières, après quoi la fanfare interpréta le célèbre « Au champ » ainsi que l'hymne national belge (annexe 6.3., documentation, 2). Le cercueil fut alors déposé dans la tombe, et la famille et les passants firent leurs adieux au défunt.⁴⁸ Même si l'article parle littéralement de « tombe temporaire », il ressort de la description du lieu que Jef Deschuyffeeler est toujours enterré au même endroit.

En décembre de la même année, un appel aux dons a été lancé afin d'ériger une pierre tombale en hommage à Jozef Deschuyffeeler. Un comité de protection et un comité d'action furent mis sur pied,⁴⁹ par l'intermédiaire desquels fut publiée la brochure qui lançait l'appel en question. Le verso représentait un épi de maïs qui, combiné à une croix, apparaissait également sur la stèle.⁵⁰ (annexe 6.3. documentation 3) Le capital fut réuni par « *autant de citoyens qui ont économisé une partie de leur salaire ou sacrifié un peu de temps libre pour apporter affectueusement leur petite pierre à l'édifice. [...] des mineurs du Limbourg, les travailleurs saisonniers du Hageland, les tisserands de Courtrai, les travailleurs de la grande industrie, lors de leurs réunions et des assemblées du K.W.B., de l'A.C.W. ou de l'A.C.V. [...]* ». ⁵¹ Le comité de protection a confié la conception de la pierre tombale à Oscar De Clerck. Cette pierre tombale fut érigée en 1960 et dévoilée le 25 juin de la même année lors de la commémoration du décès de Joseph Deschuyffeeler. L'artiste était présent lors de l'inauguration. « *Achtbare familie Deschuyffeeler-Delvoye, als goede vrienden en kameraden van Jef, schenken wij u deze huldezerk en stellen hem onder uw hoede* »⁵² (Chère famille Deschuyffeeler-Delvoye, en tant que bons amis et camarades de Jef, nous vous offrons cette dalle funéraire et la plaçons sous votre protection). C'est en ces termes que le comité de protection offrit la dalle funéraire à la famille. Robert Deschuyffeeler, frère de Jozef, accepta la pierre commémorative au nom de la famille.⁵³ Au même moment, une rue de Wemmel fut rebaptisée au nom de Jozef.

L'objectif de la pierre tombale était non seulement de faire office de finition pour la sépulture, mais aussi de commémorer la vie, l'œuvre et les idées de Jozef. Dans son discours inaugural sur le sens de la pierre tombale, Stani De Rijck a prononcé l'éloge suivant : « *Dans un relief en bronze, l'artiste a voulu modeler ta vie. L'ange qui avance constamment porte le vêtement de la riche moisson. Il part en conquérant, toujours à la*

⁴⁶ Hostyn mentionne que Jules Menten était un élève d'Oscar De Clerck à l'académie de Louvain. Nous ignorons s'il s'agit de la même personne. (HOSTYN N. 1992 : *beeldhouwer Oscar De Clerck 1892-1968 kunstschilder Jan De Clerck 1881-1962*, Ostende, 17).

⁴⁷ STAS P. 2011 : *Wie is wie in Sint-Truiden* [online], http://www.geschiedkundigekringsinttruiden.be/wp-content/uploads/2017/01/WWWIST_volledig_verbeterde_versie_20170129.pdf (consulté le 22 mars 2018).

⁴⁸ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, De laatste tocht, Het Volk, 26 juin 1959.

⁴⁹ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, Huldezerk voor Jef Deschuyffeller, publication inconnue, 4 décembre 1959.

⁵⁰ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, Huldezerk Jef Deschuyffeeler.

⁵¹ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, Discours de M. Stani DE RIJCK au nom du comité d'action « Huldezerk J. Deschuyffeeler ».

⁵² KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, Discours de M. Stani DE RIJCK au nom du comité d'action « Huldezerk J. Deschuyffeeler ».

⁵³ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, Een ontroerende plechtigheid te Wemmel Grafmonument van Jef Deschuyffeeler onthuld, publication inconnue, lundi 26 juin 1960.

recherche de conquête. Il n'est pas seul. Il fait signe et appelle pour que tout le monde le suive.

"J'aimerais beaucoup me sacrifier et me sacrifier totalement pour vos âmes", dit Saint-Paul dans sa deuxième lettre aux Corinthiens. C'est ce que tu as fait toute ta vie, Jef. Tu partais toujours en conquérant. Comme le dit si bien le texte de Jacques, inscrit au bas de cette dalle : « Soyez des ouvriers de la parole, pas seulement des auditeurs. »

L'ange que nous voyons sur cette dalle funéraire n'est pas le symbole du brave, du bon, du patient, du chrétien à l'écoute ; c'est le chrétien dynamique, combattant, croyant profondément, toujours conquérant.

C'est ainsi qu'était Jef Deschuyffeeler.

Maître De Clerck, nous vous remercions pour ce beau chef-d'œuvre. »⁵⁴

En 2000, l'épouse de Jef Deschuyffeeler, Gaby Delvoeye, fut inhumée à ses côtés. Hostyn mentionne la pierre tombale de Jozef Deschuyffeeler comme étant l'unique réalisation funéraire d'Oscar De Clerck.⁵⁵

2.3. Description, tenant compte des éléments et caractéristiques patrimoniaux

Sépulture souterraine surmontée d'une pierre tombale de style moderniste en pierre bleue, composée d'une dalle funéraire et d'une stèle. La sépulture est recouverte d'une dalle rectangulaire sur laquelle a été placée une dalle funéraire étagée qui se rétrécit vers l'arrière. Sur la dalle funéraire est apposée l'inscription en relief, en lettres métalliques : JOZEF/ DESCHUYFFELEER/ 1913 – 1959/ GABY DELVOYE/ 1920-2000. À l'arrière de la dalle funéraire figure une stèle composée d'une dalle à picots placée entre deux montants. La plaque à picots est surmontée d'une statue d'ange en bronze tenant à la main un épi de maïs. La sculpture en bronze est pourvue d'une plaque nominative en bronze sur laquelle est inscrit le nom OSCAR DE CLERCK. Sous l'ange est apposée une croix latine en métal, à côté de laquelle figure le texte WEEST WERKERS/ VAN HET WOORD/ GEEN HOORDERS ALLEEN/ (JAKOBUS .1.).

2.4. État physique du bien immobilier

L'état physique du bien immobilier faisant l'objet du présent dossier de protection a été constaté au cours d'une visite sur place effectuée le 7 février 2018. L'état physique a été fixé à ces dates à l'aide de photographies. Cet inventaire est joint en annexe de l'arrêté ministériel et dresse un état des lieux du bien immobilier au moment de sa protection.

À l'exception de vices cachés, la pierre tombale se trouve en bon état physique.

3. PARTIE ÉVALUATIVE

3.1. Évaluation des valeurs patrimoniales

Intérêt historique de la sépulture et de la pierre tombale Deschuyffeeler :

Pierre tombale unique érigée en 1960 en hommage à Jozef Deschuyffeeler, mort jeune en 1959 et enterré sur place. Il a été une figure de proue du mouvement social chrétien flamand depuis l'entre-deux-guerres jusque dans les années 1950. Toute sa vie, Jozef Deschuyffeeler fut le bras droit de Jozef Cardijn au sein du mouvement ouvrier chrétien. En outre, il a explicitement dessiné la carte flamande en tant que membre du comité de pèlerinage de l'Yser et président de l'aile flamande de la démocratie chrétienne.

La pierre tombale unique a été érigée en son hommage par les ouvriers et les institutions catholiques et fait référence à la philosophie de vie de Jef Deschuyffeeler, pour qui la

⁵⁴ KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeeler, map 12, Discours de M. Stani DE RIJCK au nom du comité d'action « Huldezerk J. Deschuyffeeler ».

⁵⁵ HOSTYN N. 1992 : *beeldhouwer Oscar De Clerck 1892-1968 kunstschilder Jan De Clerck 1881-1962, Ostende, 21.*

semence et la récolte de la doctrine catholique des ouvriers étaient essentielles. C'est pour cette même raison qu'a été gravée l'épigraphie inspirée.

Intérêt architectural de la sépulture et de la pierre tombale Deschuyffeleer :

Exemple représentatif de pierre tombale moderniste en pierre bleue gradinée. La présence de pierre bleue témoigne de la tradition séculaire de l'utilisation de ce matériau pour les pierres tombales. L'esthétique de la pierre tombale, qui comprend une stèle, une dalle funéraire à gradins sans décor sculpté dans la pierre et une finition à picots soigneusement gradinée, est représentative de l'austérité qui caractérise les pierres tombales de la seconde moitié du 20^e siècle.

Intérêt artistique de la sépulture et de la pierre tombale Deschuyffeleer :

La pierre tombale est le seul ouvrage funéraire de l'œuvre du sculpteur Oscar De Clerck, l'un des plus célèbres sculpteurs du vingtième siècle en Flandre. La collaboration entre Oscar De Clerck et le fossoyeur Julien Menten, qui réalisera aussi ultérieurement la pierre tombale d'Oscar De Clerck à Zaventem, a donné lieu à la création d'un ensemble unique. L'ange en bronze tenant à la main une gerbe de maïs et la croix entourée d'un épi de maïs évoquent la vie et les idées de Jef Deschuyffeleer, tandis que le dessin est représentatif du style de l'après-guerre d'Oscar De Clerck. La pierre tombale et sa sculpture sont une œuvre d'art unique et de qualité, réalisée à une époque généralement considérée comme une période de déclin pour la sculpture funéraire.

Intérêt folklorique de la sépulture et de la pierre tombale Deschuyffeleer :

Exemple exceptionnel et tardif d'une pierre tombale offerte par des amis, des connaissances et des sympathisants, qui s'inscrit ainsi dans la tradition née au 19^e siècle et consistant à faire don de pierres tombales à des citoyens socialement appréciés et offrant un mérite artistique, social ou historique.

L'endroit où Jef Deschuyffeleer a été inhumé, dans le cercle autour du Calvaire de Wemmel, un lieu particulièrement convoité et prestigieux, témoigne de l'importance que la commune a accordée à Jef Deschuyffeleer en 1959,

3.2. Motivation du type de protection

La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer sont protégées en tant que monument. Le décret relatif au patrimoine immobilier définit un monument comme suit : « un bien immobilier, œuvre de l'homme ou de la nature ou des deux conjointement, y compris les biens culturels qui en font partie intégrante, plus particulièrement l'équipement et les éléments décoratifs correspondants qui revêtent un intérêt général du fait de la (des) valeur(s) patrimoniale(s). »

La sépulture et la pierre tombale constituent un vestige architectural. Il n'y a dans le cimetière aucune autre pierre tombale susceptible de bénéficier d'une protection. Une protection en tant que monument constitue la forme de protection la plus appropriée.

3.3. Motivation de la délimitation de la protection

La délimitation du bien immobilier protégé est reprise sur le plan annexé à l'arrêté ministériel. Toutes les parcelles cadastrales visées par la protection sont reprises à l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel.

La protection se limite à l'empreinte de la pierre tombale Deschuyffeleer, en ce compris la construction souterraine.

3.4. Situation juridique

3.4.1. Patrimoine immobilier

Dossier de protection : La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, monument

Sur le plan d'environnement en annexe figurent les sites protégés situés à proximité du bien immobilier faisant l'objet du présent dossier.

L'ensemble de la nécropole est repris dans l'inventaire du patrimoine architectural, établi en 2009, sous le numéro ID89952. La pierre tombale n'est pas mentionnée.

3.4.2. Aménagement du territoire :

Selon le plan de secteur Hal-Vilvorde-Asse, approuvé le 7 mars 1977, la nécropole se trouve en zone d'équipements collectifs.

La parcelle se trouve dans le PESR « Délimitation de la Zone urbaine flamande autour de Bruxelles et des zones d'espaces ouverts contiguës » approuvé le 15 décembre 2011. La zone appartient à la catégorie d'affectation de la couleur de fond. La zone indiquée par le calque est une zone naturelle d'imbrication dans laquelle les fonctions de conservation de la nature et d'agriculture sont secondaires. Le PESR n'a pas d'influence sur la protection.

4. PERSPECTIVES DE GESTION

4.1. Objectifs de gestion pour le bien immobilier protégé

Les objectifs de gestion sont repris dans l'arrêté de protection. On les retrouve à l'article 3 de l'arrêté ministériel. Les objectifs de gestion doivent aider les titulaires de droits réels (propriétaires, locataires, titulaires de bail ou donneurs de leasing) et les utilisateurs à maintenir au mieux ou à améliorer les valeurs patrimoniales. Ils visent la réalisation optimale des valeurs patrimoniales.

Ils fournissent des orientations ou forment un cadre pour la gestion future du bien immobilier protégé. Les titulaires de droits réels et les utilisateurs doivent tenir compte de ces objectifs de gestion lorsqu'ils souhaitent exécuter des travaux sur le bien protégé. Les autorités tiennent également compte de ces objectifs lorsqu'elles doivent émettre un avis sur ces travaux ou donner leur autorisation pour ceux-ci.

Les objectifs de gestion intègrent les valeurs patrimoniales, éléments patrimoniaux et caractéristiques patrimoniales énoncés à l'article 2 de l'arrêté ministériel.

4.2. Prescriptions particulières pour le bien immobilier protégé

Le principe de préservation de l'actif et le principe de préservation du passif valent pour tout bien immobilier protégé. Cela signifie que les titulaires de droits matériels et les utilisateurs d'un bien protégé doivent le conserver en bon état en procédant aux travaux de préservation, de protection, de gestion, de réparation et d'entretien nécessaires, et qu'il est interdit de défigurer, d'endommager, de détruire des biens protégés ou de poser d'autres actes qui en affectent la valeur patrimoniale. Cela signifie aussi que les titulaires de droits matériels et les utilisateurs sont tenus de gérer le bien immobilier protégé en bon père de famille et donc de ne pas le négliger. Toutes les prescriptions relatives à la préservation et à l'entretien du bien immobilier protégé qui s'appliquent au bien protégé sont exposées à l'article 4 de l'arrêté de protection.

Le décret relatif au patrimoine immobilier et l'arrêté relatif au patrimoine immobilier comprennent un certain nombre de prescriptions générales pour la préservation et l'entretien du patrimoine immobilier protégé, plus précisément :

- gérer le bien en bon père de famille et prendre les mesures de précaution nécessaires contre les dégâts causés par l'incendie, la foudre, le vol, le vandalisme, le vent ou l'eau ;
- contrôler l'état du bien de manière régulière ;
- effectuer un entretien régulier ;

- prendre immédiatement les mesures idoines de consolidation et de sécurité en cas d'urgence ;

4.3. Actes soumis à l'obligation d'autorisation pour le bien immobilier protégé

Pour certains travaux sur le bien immobilier protégé, une autorisation doit être demandée. Certains travaux peuvent en effet avoir un impact négatif sur les valeurs patrimoniales. Pour tous les travaux soumis à un permis d'urbanisme ou pour lesquels un permis d'environnement, une autorisation écologique ou une autorisation d'aménagement de la nature est nécessaire, l'autorité de tutelle sollicite l'avis de l'Agence du patrimoine immobilier de l'Autorité flamande.

Pour un certain nombre de travaux non soumis à un permis, les titulaires de droits matériels et les utilisateurs doivent, préalablement à l'exécution des travaux, demander l'autorisation à l'Agence du patrimoine immobilier ou à la commune du patrimoine immobilier agréée. On trouvera une liste de toutes les communes du patrimoine immobilier agréées sur www.onroerendergoed.be.

Les travaux pour lesquels vous devez demander une autorisation sont énumérés à l'article 5 de l'arrêté de protection.

5. SOURCES

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, *Bevrijding* 1959, n° 191.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, HERBIET P. 1959 : Slechts een "Tot weerziens", *De Nieuwe Gids*, 25 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, HET IJZERBEDEVAARTKOMITEE 1959 : In memoriam Jef Deschuyffeleer, *De IJzertoren*, 1959, 13, 23 août 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, MGR. J. CARDIJN In memoriam Jef Deschuyffeleer, *De Nieuwe Gids*, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. 1959 : Een tweede rouw Senator Jozef Deschuyffeleer overleden Aflijvige behoorde tot de oprichters van ons dagblad, *De Nieuwe Gids*, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. 1959 : Rouw in de christelijke volkspartij Senator Jef Deschuyffeleer overleden, *De Gazet van Antwerpen*, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. 1959 : Senator J. Deschuyffeleer, *De Nieuwe Gids Antwerpen*, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, VAN CAUWELAER K. 1959 : Rouw in de Christelijke arbeidersbeweging Hulde aan Jef Deschuyffeleer, *Het Volk*, 23 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. 1959 : De laatste tocht, *Het Volk*, 26 juin 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. 1959 : Huldezerk voor Jef Deschuyffeller, publication inconnue, 4 décembre 1959.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. s.d. : Beelden uit het leven van een groot mens.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. s.d. : Huldezerk Jef Deschuyffeleer.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, DE RIJCKE S. 1960 : Discours de M. Stani DE RIJCK, au nom du comité d'action « Huldezerk J. Deschuyffeleer ».

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, S.N. 1960 : Een ontroerende plechtigheid te Wemmel Grafmonument van Jef Deschuyffeleer onthuld, publication inconnue, lundi 26 juin 1960.

KADOC Leuven, archief Jef Deschuyffeleer, map 12, VAN LANDSCHOOT L. 1960 : Het boek van de maand Jef Deschuyffeleer (1913-1959), publication inconnue 1960.

HOSTYN N. 1983 : Clerck, Oscar de, in : ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Dictionnaire biographique national 10*, Bruxelles.

HOSTYN N. 1992 : *beeldhouwer Oscar De Clerck 1892-1968 kunstschilder Jan De Clerck 1881-1962*, Ostende.

HOSTYN N. 1993 : *Beeldend Oostende: 200 jaar beeldende kunst in Oostende*, Bruges.

PIRON P. 1999 : De Clerck, Oscar in: PIRON, P., *De Belgische Beeldende Kunstenaars uit de 19de en 20ste eeuw A-K*, Bruxelles.

ROMER U. 1998 : Clerck, Oscar de in : SAUR, KG, *Allgemeines Künstlerlexikon Band 19 Choupe-Clovio*, Munchen-Leipzig.

S.N. 1950 : De Clerck, Oscar in: S.N., *Le Livre bleu*.

VANDAMME L. 2010 : *Oscar De Clerck een veelzijdig kunstenaar*, s.l.

VOLMER H. s.d. : Clerck, Oscar de in: VOLMERH. (red), *Algemeines Lexicon der bildenden Künstler des XX. Jahrhunderts*, Leipzig.

HUGAERTS F. & DURNEZ G. 1998 : *Deschuyffeleer, Jozef P.* [online], <http://theater.ua.ac.be/nevb/html/Deschuyffeleer,%20Jozef%20P..html> (consulté le 25 juillet 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Braecke, Pieter* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/1208> (consulté le 30 avril 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Charlier, Guillaume* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/7890> (consulté le 30 avril 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Eggericx, Jean-Jules* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/1221> (consulté le 2 mai 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *(Graaf) de Lalaing, Jacques* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/8281> (consulté le 30 avril 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Lagae, Jules* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/9864> (consulté le 30 avril 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *van de Velde, Henry* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/5047> (consulté le 2 mai 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Van Wint, Jan Baptist* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/10475> (consulté le 30 avril 2018).

Agence du patrimoine immobilier, 2018 : Woonhuis met sculptuur van beeldhouwer Oscar De Clerck [online], <https://id.erfgoed.net/erfgoedobjecten/215746> (consulté le 22 mars 2018).

AGENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER 2018 : *Verwilghen, Raphael* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/5835> (consulté le 2 mai 2018).

DECOODT H. 2018 : *Verbanck, Geo* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/6125> (consulté le 27 mars 2018).

DECOODT H. 2018 : *Jespers, Oscar* [online], <https://inventaris.onroerendergoed.be/dibe/persoon/3025> (consulté le 27 mars 2018).

DE KEYSER E. s.d. : *Notice sur Henri Puvrez Directeur de la classe des Beaux-arts* [online], https://marcilhacgalerie.com/marci_data/upload/files/PUVREZHenriARB_199148613.pdf (consulté le 27 mars 2018).

KON HUGAERTS F. & DURNEZ G. 1998 : *Deschuyffeleer, Jozef P.* [online], <http://theater.ua.ac.be/nevb/html/Deschuyffeleer,%20Jozef%20P..html> (consulté le 25 juillet 2018).

Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique s.d. : *Auguste Rodin* [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/artist/rodin-auguste-1> (consulté le 17 juillet 2018).

Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique s.d. : *Jean Delvin* [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/artist/delvin-jean-1> (consulté le 17 juillet 2018).

Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique s.d. : *Karel de Kesel* [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/?string=de+kesel> (consulté le 17 juillet 2018).

MANTELS R. s.d. : *De kop van Poetou* [online], <http://www.ugentmemorie.be/de-kop-van-poetou> (consulté le 27 mars 2018).

Sans nom ni date : *Henri Permeke* [online], https://nl.wikipedia.org/wiki/Henri_Permeke (consulté le 17 juillet 2018).

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE s.d. : Constant Permeke [online], <https://www.fine-arts-museum.be/fr/la-collection/artist/permeke-constant-1> (consulté le 17 juillet 2018).

S.N. 2002-2004 : *Atelier du sculpteur Oscar De Clerck Rue de la Cambre 175 Rue Jean Gérard Eggericx 44* [online], http://www.irismonument.be/fr.Woluwe-Saint-Pierre.Rue_de_La_Cambre.175.html (consulté le 22 mars 2018).

S.N. 2009 : *Charles Samuel* [online], <http://www.standbeelden.be/kunstenars/charlessamuel> (consulté le 30 avril 2018).

S.N. 2009 : *Paul Dubois* [online], <http://www.standbeelden.be/kunstenars/pauldubois> (consulté le 30 avril 2018).

S.N. 2011 : *Constantin Meunier* [online], <http://www.standbeelden.be/standbeeld/2197> (consulté le 30 avril 2018).

S.N. 2015 : *Jozef Deschuyffeleer* [online], https://nl.wikipedia.org/wiki/Jozef_Deschuyffeleer (consulté le 25 juillet 2018).

S.N. 2017 : *Jozef Deschuyffeleer* [online], <http://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=3204> (consulté le 25 juillet 2018).

Sans nom ni date : *Beeldhouwer O. De Clerck en zijn werken* [online], <http://www.zaventem.be/content/202> (consulté le 22 mars 2018).

Sans nom ni date : *Kathleen Scott* [online], https://fr.wikipedia.org/wiki/Kathleen_Scott (consulté le 27 mars 2018).

Sans nom ni date : *Laatste week: schetsen van Oscar De Clerck* [online], <http://www.erfgoedplus.be/nieuwsbericht/laatste-week-schetsen-van-oscar-de-clerck> (consulté le 22 mars 2018).

Sans nom ni date : *Laatste week: schetsen van Oscar De Clerck* [online], <http://www.erfgoedplus.be/nieuwsbericht/laatste-week-schetsen-van-oscar-de-clerck> (consulté le 17-07-18).

STAS P. 2011 : *Wie is wie in Sint-Truiden* [online], http://www.geschiedkundigekringsinttruiden.be/wp-content/uploads/2017/01/WWWIST_volledig_verbeterde_versie_20170129.pdf (consulté le 22 mars 2018).

6. ANNEXES AU DOSSIER DE FOND

6.1. Plan d'environnement

6.2. Annexe photographique

L'enregistrement photographique de l'état physique joint en annexe à l'arrêté ministériel contient toutes les photos pertinentes pour ce dossier. Aucune annexe photographique distincte n'est jointe au présent dossier.

6.3. Documentation